



COLLOQUE ANNUEL DU DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE 2019

APPEL DE COMMUNICATIONS

Professeur(e)s et étudiant(e)s du département souhaitant présenter vos travaux et expériences professionnelles, vous êtes invité(e)s à soumettre une proposition de communication pour la prochaine édition du Colloque annuel du Département qui se tiendra le mercredi 20 mars 2019

SYMPOSIUMS

Les symposiums sont des communications scientifiques regroupant 3 ou 4 communications dans une séance, avec un(e) président(e) de séance. La durée est de 60 minutes, incluant la période de questions.

DATA BLITZ

* Réservé aux étudiant(e)s en thèse de spécialisation *

Les communications sous forme de *data blitz* sont des communications orales d'une durée de 5 minutes incluant une ou deux questions.

PRÉSENTATIONS AFFICHÉES

Les communications par affiche peuvent être faites par des professeur(e)s et chercheur(e)s du département ou par des étudiant(e)s de tous les cycles en psychologie.

COMMUNICATIONS ORALES

Les communications orales sont des communications scientifiques d'une durée de 15 minutes, à laquelle s'ajoutent 5 minutes pour la période de questions.

DATE LIMITE : LUNDI 4 FÉVRIER 2019, 23H59



COLLOQUE ANNUEL DE PSYCHOLOGIE 2019

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Proposition de symposium

La proposition doit inclure le titre du symposium ainsi qu'un résumé de 1500 caractères (espaces compris). De plus, chacune des présentations doit inclure le titre de la présentation, le nom de l'auteur(e) principal(e), sa section d'appartenance ainsi que le nom des co-auteur(e)s et un résumé de 1500 caractères (espaces compris).

Les propositions de symposium peuvent être faites par des professeur(e)s du département, par des chercheur(e)s - y compris les post-doctorant(e)s et les professionnel(le)s de recherche ayant un doctorat - ou par des étudiant(e)s du 3e cycle en psychologie.

Proposition de communications orales

La proposition doit inclure le titre de la présentation, le nom de l'auteur(e) principal(e) et des co-auteur(e)s, sa section d'appartenance et un résumé de 1500 caractères (espaces compris).

Les communications orales peuvent être faites par des professeur(e)s du département, par des chercheur(e)s - y compris les post-doctorant(e)s et les professionnel(le)s de recherche ayant un doctorat - ou par des étudiant(e)s du 3e cycle en psychologie.

Proposition de data blitz*

La proposition doit inclure le titre de la présentation, le nom de l'auteur(e) principal(e) et des co-auteur(e)s et un résumé de 1500 caractères (espaces compris).

* Les propositions de *data blitz* sont réservées aux étudiant(e)s en thèse de spécialisation.

Proposition de communications par affiche

Un espace sera réservé aux communications par affiche. Les propositions d'affiche peuvent être faites par des professeur(e)s et chercheur(e)s du département ou par des étudiant(e)s de tous les cycles en psychologie - y compris les post-doctorant(e)s et les professionnel(le)s de recherche ayant un doctorat.

La proposition doit inclure le titre de la présentation, le nom de l'auteur(e) principal(e) et des co-auteur(e)s et un résumé d'un maximum de 1500 caractères (espaces compris).



COLLOQUE ANNUEL DE PSYCHOLOGIE 2019

CRITÈRES ET NORMES DE PRÉSENTATION

Critères d'admissibilité

1. Une personne ne peut soumettre plus d'une proposition de communications en tant qu'auteur(e) principal(e).
2. Les propositions doivent être soumises en français.
3. Les propositions doivent être soumises avant la date limite, soit le lundi 4 février, 23h59.

Normes de présentation pour les communications

1. Être présentée par l'auteur(e) principal(e) nommé(e) dans la proposition.
2. Être présentée en français.
3. Symposium : Être d'une durée de 60 minutes, incluant la période de questions.
4. Communication orale : Être d'une durée de 15 minutes, à laquelle s'ajouteront 5 minutes pour la période de questions.
5. Data blitz : Être d'une durée de 5 minutes, à laquelle s'ajoutera une période de questions (1-2 questions). Un maximum de 5 diapositives seront acceptées pour ces présentations.
6. Il est demandé que l'auteur(e) soit présent(e) pendant toute la durée de la séance de communications à laquelle il/elle participe.

Critères d'évaluation

1. Clarté de la problématique et de la méthodologie adoptée.
2. Démonstration claire de la contribution de la communication à l'avancement des connaissances.
3. Qualité de la langue écrite (français).

Pour soumettre une proposition, veuillez remplir le formulaire : <https://goo.gl/forms/UL84qjKU9UnXmbB43>

Pour obtenir plus d'informations, veuillez nous écrire au colloque.psychologie.uqam@gmail.com